



Rapport de la commission académique session 2014

**Commission Académique d'Harmonisation et de Propositions des Notes
(CAHPN)**

**Synthèse des résultats aux examens en EPS
Session 2014**

- 1) Voie générale et technologique**
- 2) Voie professionnelle**

A DIFFUSER :
Au chef d'établissement
A tous les enseignants d'EPS

Cette année comme les années précédentes, l'ensemble des opérations a pu être mené de manière harmonieuse et fiable grâce à la participation de tous : Proverseurs et Enseignants dans les EPLE; Responsables des services du DEC et du SIAL ; membres de la CAHPN.

1) Voie Générale et Technologique

Rappel :

Les résultats, analyses et décisions communiquées dans ce document sont le fruit du travail de la commission académique. Cette commission est la seule habilitée à « harmoniser » les notes obtenues aux épreuves. Ce travail ne peut être mené à bien et en toute équité que si les acteurs en établissement remplissent correctement leurs missions notamment en procédant à l'analyse de l'équilibre des protocoles offerts aux élèves, en menant une réflexion à propos de la mise en œuvre des référentiels, en respectant les dates de renvoi des documents officiels, en traitant en amont les dysfonctionnements relatifs aux absences, aux rattrapages, aux dispenses irrégulières. Il est demandé, sans se substituer à cette commission, de traiter le mieux possible en amont les cas particuliers et de prendre au sein de l'établissement les décisions qui s'imposent.

1 La commission

1.1 Organisation

La commission académique (un groupe pour la voie générale et technologique, un groupe pour la voie professionnelle) est organisée et présidée par les IA IPR qui représentent le Recteur. En 2013-2014, trois dates communes sont inscrites au calendrier : une réunion préparatoire au premier trimestre (le 15 novembre) et les réunions de la commission les 3 et 6 juin 2013.

Membres de la Voie Générale et technologique

Elle se compose de 21 personnes

5 IA IPR et 2 chargés de mission

14 professeurs « enseignants de terrain » et responsables des sous-commissions

LES IA IPR EPS : M.Didier Preuvot, M.Thierry Tribalat, Sophie Jomin-Moronval, Olivier Calais, Frederick Maik

Sophie Boissay, Chargé de mission d'inspection

Les enseignants responsables de commission :

Centre de rattachement de l'établissement	Responsable de la commission concernée
LILLE Centre 1	ALCARAZ Gérard Lycée Baudelaire, Roubaix
LILLE Centre 2	Mr VIENNET Lycée Paul Hazard Armentières.
ARMENTIERES - HAZEBROUCK	RICHARD Réginald Lycée Jean Perrin, Lambersart
DUNKERQUE	BUCHMANN Juliette Lycée Branly, Boulogne sur Mer
ROUBAIX - TOURCOING	LAMOURET Hugues Lycée G Eiffel, Armentières
DOUAI	VERIN Olivier Collège Jacques Prévert , Caudry
CAMBRAI	VIRIQUE Frédéric Collège ANATOLE France, Sin le Noble
MAUBEUGE	JOUANNEAU Karine Lycée Mousseron Denain
ARRAS – SAINT POL	Kaczmarek Patrick Lycée Diderot Carvin
LENS – LIEVIN – CARVIN – HENIN	TURBIN Bernard Lycée Malraux Béthune
BETHUNE – BRUAY	DOGNIAUX Olivier Lycée Guy Mollet Arras
SAINT OMER - CALAIS	BAILLEUL Alexandre Lycée Europe Dunkerque
BOULOGNE – BERCK – LE TOUQUET	WEINLING Nathalie Lycée Léonard de Vinci Calais
VALENCIENNES – DENAIN	COPPIN Ludivine Lycée Jean Lurçat , MAUBEUGE

1.2 Logiciel de traitement des notes

C'est la huitième année d'utilisation du logiciel EPS NET. Cet outil ne donne pas pleinement satisfaction. Il n'a pas subi les modifications demandées depuis de nombreuses années.

Un point étonne chaque année la commission : elle n'a pas eu accès une nouvelle fois aux résultats de l'Enseignement Facultatif, ce qui rend le travail de synthèse incomplet et nécessite l'intervention des services informatiques du Rectorat afin de procéder à des extractions à partir de la base OCEAN. **Il en est de même pour les épreuves ponctuelles.**

A la marge des services qu'il rend déjà, un certain nombre de demandes a été transmis au SERIA de Rennes afin d'améliorer encore ce logiciel.

1.3 Principes d'harmonisation

Rappel de l'arrêté du 21 12 2011 B.O n°7 du 16 février 2012 :

- À l'issue des contrôles, **la commission académique d'harmonisation et de proposition des notes CHAPN:**
- **analyse les notes** transmises par les établissements et procède à leur harmonisation éventuelle. Elle communique ensuite les notes harmonisées au jury de l'examen du baccalauréat, lequel arrête définitivement la note affectée du coefficient en vigueur.
- **dresse le compte rendu** de chaque session pour l'ensemble des épreuves (enseignement obligatoire, de complément, facultatif, et épreuves adaptées).

le transmet à la Commission nationale d'évaluation qui publie un rapport national annuel pour d'éventuelles régulations ou modifications du référentiel d'épreuves de la liste nationale ou des listes académiques.

Conformément à cet arrêté :

En début d'année, elle procède à :

L'envoi des documents qui permettent le bon déroulement des examens

L'étude et la validation des protocoles d'évaluation des établissements.

La mise en place de la mise en ligne des protocoles d'évaluation par le biais d'Eduline depuis 2 ans a permis une diminution importante des impressions papier ainsi que la sauvegarde des documents.

En cours d'année :

Elle accompagne localement les professeurs responsables des examens dans leur établissement.

En fin d'année elle procède à :

L'étude et la vérification de la légitimité des documents transmis faisant état des inaptitudes pour valider les dispenses (neutralisation du coefficient).

L'analyse des notes en prenant pour référence les recommandations de la commission nationale.

L'éventuelle harmonisation.

L'arrêt et la communication des notes au jury d'examen

Par ailleurs, les membres de la commission sont régulièrement sollicités pour éclairer le point de vue de l'inspection sur le dossier de l'évaluation certificative et de sa mise en œuvre.

La commission académique de Lille est réellement « académique » car tous les membres sont réunis au même endroit sous la responsabilité des IA IPR. L'équité entre tous les candidats est ainsi mieux assurée.

Enfin, la commission est satisfaite de constater un traitement de plus en plus rigoureux des dossiers par les responsables « examens EPS » des établissements. Les « dossiers » sont renvoyés dans les délais et très correctement renseignés. 95% des lycées ont acquis des routines professionnelles exemplaires. Un courrier personnalisé est envoyé à ceux qui

semblent ne pas en comprendre l'importance et n'en mesurent pas les conséquences pour leurs élèves.

2 Résultats académiques de la session : baccalauréats

2.1 Enseignement commun : contrôle en cours de formation

2.1.1 Observations générales

a) Voie GT

Pour l'EPS obligatoire en CCF, la commission d'harmonisation a traité cette année les notes de **28305 candidats, 15414 filles soit 54,46% et 12891 garçons soit 45,54%**.

Pour mémoire, en 2013, cela concernait 28671 candidats, (54,46 % de filles et 45,53 % de garçons). En 2012, 28916 candidats (15823 filles, 13093 garçons) en 2012. En 2011, 30074 candidats (16236 filles et 13838 garçons). En 2010 il y avait 30765 candidats (16719 filles et 14046 garçons). En 2009, on comptait 31574 candidats, 32521 candidats en 2008 et 33895 en 2007). En 7 ans 5590 candidats de moins.

Concernant la **Moyenne des notes dans l'académie**, nous constatons une réussite de bon niveau et stable. **Elle est de 13,71 en 2014 après harmonisation**, (13,64 avant harmonisation). La moyenne est de 14,08 pour la voie générale, 12,87 pour le voie technologique (toutes 2 en légère hausse).

L'augmentation constante depuis 2004 (Bac G et T) se poursuit (après une stagnation en 2012). Elle était de 13,52 après harmonisation en 2013, en 2011 et 2012 à 13,34 après harmonisation.

Pour mémoire : 13,29 (en 2010), 13,24 (en 2009), 13,21 (en 2008), 12,99 (en 2007), 12,80 (en 2006), 12,77 (en 2005) et 12,71 (en 2004). Avant harmonisation cette moyenne était de 13,12 et donc également en hausse.

L'écart Garçons/Filles est plus faible que les années précédentes : 0,51 point après harmonisation (0,64 avant harmonisation). La moyenne des filles augmente d'année et année et est passée de 13,22 en 2013 à 13,47 cette année (12,9 en 2012). Celle des garçons augmente également pour se porter à 13,98.

La dispersion pour le total des notes est similaire : l'écart type est de 3,43 contre 3,44 en 2013.

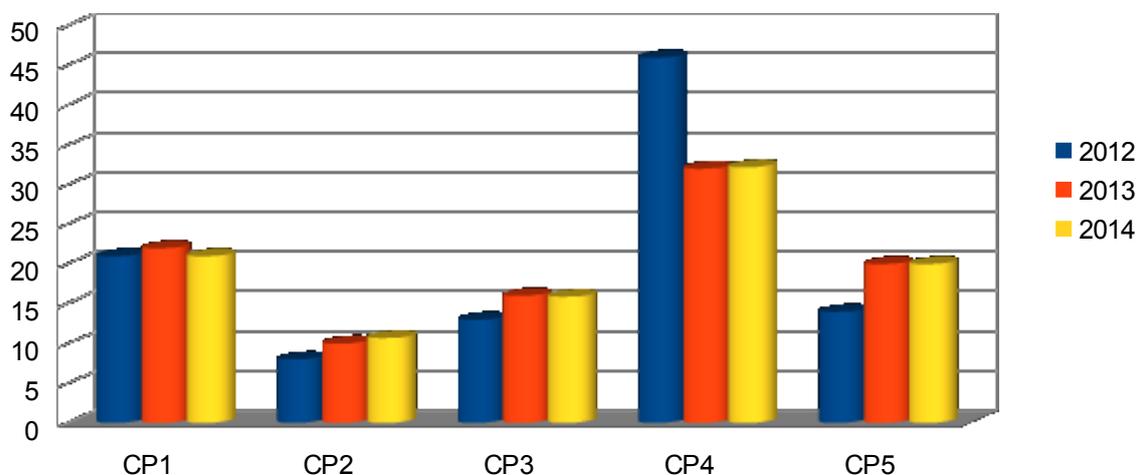
Pour mémoire, il était de 3,2 en 2012, 3,32 en 2011 3,36, en 2010, 3,34 en 2009, 3,32 en 2008, 3,33 en 2007 et 2,55 en 2006.

Fréquentations des épreuves

La session 2013 a vules effets de la circulaire du 8 juin 2012 et une redistribution de la fréquentation des épreuves par type de compétence propre. La session 2014 permet de constater des effets similaires avec une stabilisation des pourcentages de fréquentation.

fréquentation des épreuves par type de compétence propre

Sessions 2012, 2013, 2014



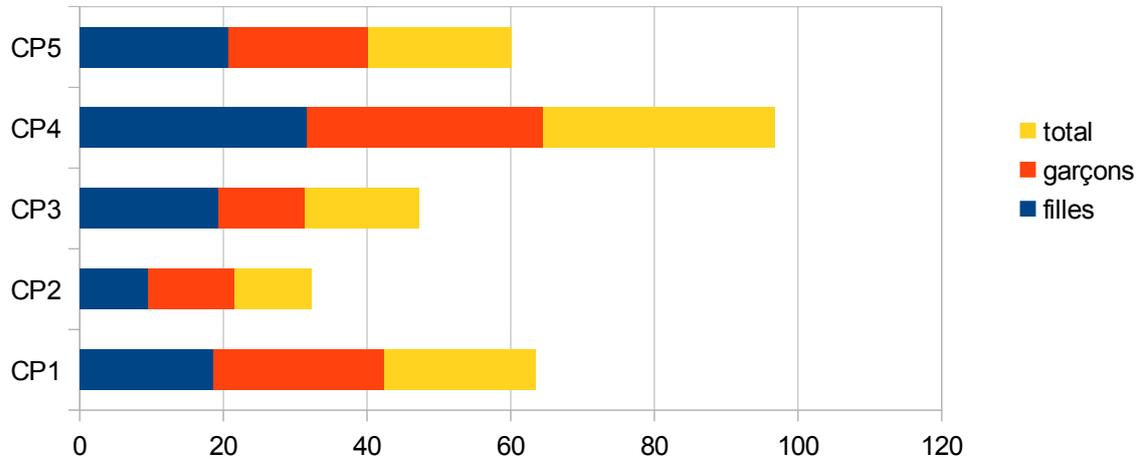
La CP4 reste majoritairement représentée (32,2%), suivie de la CP1 (21%) et de la CP5 (20%). La CP3 représente 15,9% des notes, la CP2 10,7%.

Cette répartition évolue de la manière suivante si on différencie les filles et les garçons.

	filles	garçons	total
CP1	18,7	23,7	21
CP2	9,5	12	10,7
CP3	19,3	12	15,9
CP4	31,7	32,8	32,2
CP5	20,7	19,4	20

La CP4 est majoritaire dans les 2 cas. On observe un pourcentage de fréquentation similaire pour la CP1, 3 et 5 chez les filles. Les garçons semblent plus représentés dans les CP1 et 5.

fréquentation des épreuves par type de compétence propre
PAR GENRE



Fréquentation par APSA

2014		2013	
Moins de 1%			
JUDO	0	JUDO	0
LUTTE*	0	LUTTE*	0
CANOE KAYAK*	0	CANOE KAYAK*	0
DISQUE	<0,1	DISQUE	- de 1%
GYMNASTIQUE RYTHMIQUE	<0,1	GYMNASTIQUE RYTHMIQUE	- de 1%
NATATION DE DISTANCE	0,1	NATATION DE DISTANCE	- de 1%
NATATION EN DUREE	0,1	SAVATE BOXE FRANCAISE	- de 1%
AEROBIC	0,2	AEROBIC	- de 1%
SAUT EN HAUTEUR	0,2	HAUTEUR	- de 1%
SAVATE BOXE FRANCAISE	0,2	VTT *	- de 1%
V.T.T.*	0,2	NATATION EN DURÉE	- de 1%
COURSE DE HAIES	0,3	COURSE DE HAIES	- de 1%
LANCER DU JAVELOT	0,4	ARTS DU CIRQUE	- de 1%
RUGBY	0,4	LANCER DU JAVELOT	- de 1%
ARTS DU CIRQUE	0,5	RUGBY	- de 1%
SAUT EN PENTABOND	0,5	SAUT EN PENTABOND	- de 1%
De 1 à 2 %			
FOOTBALL	1,2	RELAIS VITESSE	- de 2%
RELAIS VITESSE	1,3	FOOTBALL	- de 2%
DANSE	1,9	SAUVETAGE	- de 2%
SAUVETAGE	1,9	DANSE CHOREGRAPHIE COLLEC	- de 2%
De 2 à 5 %			
GYMNASTIQUE (SOL ET AGRES)	2,1	GYMNASTIQUE AGRES	2,00%
TRIATHLON ATHLETIQUE*	2,1	TRIATHLON ATHLETIQUE *	2,00%
TENNIS DE TABLE	2,8	TENNIS TABLE SIMPLE	2,90%
ESCALADE	3,8	HANDBALL	3,50%
STEP	3,9	STEP	3,50%
HANDBALL	4	ESCALADE	3,70%
NATATION DE VITESSE	4	NATATION VITESSE	4,20%
BASKET-BALL	4,7	COURSE D'ORIENTATION	4,46%
VOLLEY-BALL	4,7	BASKET-BALL	4,90%
COURSE D'ORIENTATION	4,8		
De 5 à 10 %			
COURSE EN DUREE	6,9	VOLLEY-BALL	5,00%
MUSCULATION	9,1	COURSE EN DUREE	6,90%
		MUSCULATION	8,94
Plus de 10 %			
ACROSPORT	11,1	ACROSPORT	11,10%
COURSE DE DEMI-FOND	12,1	COURSE DE DEMI-FOND	12,06%
BADMINTON	14,3	BADMINTON SIMPLE	13,60%

La CP5 bénéficie donc de façon importante du passage à l'évaluation de 3 APSA appartenant à 3 compétences différentes, comme cela a été observé l'an dernier. La politique académique de valorisation de cette CP se poursuit. La course en durée et la musculation sont parties des 5 APSA les plus fréquentées. Seule la natation de distance est peu choisie.

La CP1 est prioritairement représentée par le demi-fond (9767), la natation de vitesse (3256), le triathlon athlétique (1688) et le relais vitesse (1067). Les autres activités sont plus faiblement représentées ; le lancer de disque (28) et la natation de distance (53) sont très bas.

Le judo a disparu des activités évaluées au baccalauréat dans l'Académie. A l'opposé, le badminton poursuit son augmentation et rassemble 11550 élèves, des filles à près de 59%. Viennent ensuite le Volley ball, le Basket ball et le tennis de table.

La CP3 rassemble toujours majoritairement des filles mais cette tendance s'amenuise. L'acrosport concentre à elle seule près de 70 % des APSA, suivie de la gymnastique aux agrès et de la danse.

Malgré la contrainte du choix de 3 épreuves dans 3 CP différentes, nous observons toujours qu'une part importante des APSA recueille une part très minoritaire de candidats. Notons que les 3 activités les plus fréquentées représentent 37% de la totalité des épreuves, les 5 activités les plus fréquentées représentent près de 59% de la totalité de ces mêmes épreuves.

2.1.2 Décisions d'harmonisation

a) Voie GT

La commission a le souci depuis plusieurs années d'étudier les écarts entre garçons et filles et s'est montrée extrêmement vigilante à cet égard.

Avant harmonisation, cet écart de 0.64 a été jugé recevable pour les moyennes académiques générales, mais trop important pour les moyennes de certaines épreuves.

épreuve	moy filles	moy garçons	moy gén	écart f-g
ACROSPORT	14,35	13,65	14,09	0,70
AEROBIC	13,85	11,88	13,55	1,97
ARTS DU CIRQUE	14,05	13,40	13,69	0,65
BADMINTON	12,19	14,23	13,03	-2,04
BASKET-BALL	12,71	14,44	13,57	-1,73
COURSE D'ORIENTATION	13,05	13,82	13,44	-0,77
COURSE DE DEMI-FOND	13,14	13,33	13,24	-0,19
COURSE DE HAIES	13,47	14,07	13,77	-0,60
COURSE EN DUREE	14,10	14,27	14,18	-0,17
DANSE	13,82	12,58	13,62	1,24
DISQUE	8,93	13,03	11,56	-4,10
ESCALADE	13,69	14,08	13,91	-0,39
FOOTBALL	12,98	14,64	14,22	-1,67
GYMNASTIQUE (SOL ET AGRES)	14,25	13,04	13,75	1,21
GYMNASTIQUE RYTHMIQUE	11,96		11,96	
HANDBALL	13,08	14,51	13,84	-1,43
LANCER DU JAVELOT	11,57	12,49	12,10	-0,92
MUSCULATION	14,23	14,50	14,37	-0,27
NATATION DE DISTANCE	11,87	11,26	11,43	0,61
NATATION DE VITESSE	13,39	13,62	13,51	-0,23
NATATION EN DUREE	11,83	12,94	12,62	-1,11
LANCER DU JAVELOT	11,57	12,49	12,10	-0,92
MUSCULATION	14,23	14,50	14,37	-0,27
NATATION DE DISTANCE	11,87	11,26	11,43	0,61
NATATION DE VITESSE	13,39	13,62	13,51	-0,23
NATATION EN DUREE	11,83	12,94	12,62	-1,11
RELAIS VITESSE	13,38	14,67	14,00	-1,30
RUGBY	13,39	14,57	14,12	-1,18
SAUT EN HAUTEUR	12,34	11,82	12,09	0,52
SAUT EN PENTABOND	13,45	14,14	13,89	-0,68
SAUVETAGE	14,03	14,70	14,36	-0,66
SAVATE BOXE FRANCAISE	14,08	13,33	13,67	0,75
STEP	14,23	13,15	13,98	1,08
TENNIS DE TABLE	12,35	14,22	13,30	-1,87
TRIATHLON ATHLETIQUE	12,33	13,92	13,27	-1,59
V. T. T.	13,20	11,46	11,74	1,75
VOLLEY-BALL	12,00	14,13	13,06	-2,13

L'harmonisation a porté sur les épreuves grisées

Décision d'harmonisation en 2014 :

Ramener la différence G/F à 1,5 pt maximum dans chaque épreuve qui dépasse cet écart (sauf pour les activités barémées ou à effectifs très faibles)

Après harmonisation, l'écart entre les garçons et les filles a été ramené 0,64 (0,81 en 2012).
L'harmonisation a porté sur les notes des filles en :

- badminton simple : + 0.5
- basket-ball : +0,2
- football : + 0.2
- tennis de table : + 0.4
- volley-ball : + 0.6

Évolution des décisions d'harmonisation : une tendance lourde pour quelques épreuves très fréquentées.

La commission constate que la moyenne de l'écart entre les garçons et les filles a tendance à diminuer. On observe néanmoins une stabilisation des écarts dans certaines épreuves et ceci notamment celles, issues de la CP4, parmi les plus pratiquées qui ont nécessité une harmonisation depuis 7 ans.

Cette diminution de l'écart moyen peut trouver une cause dans l'ouverture des choix possibles provoquée par la circulaire du 8 juin 2012. En effet, les filles sont davantage évaluées dans les activités de la CP3 et CP5, épreuves dans lesquelles elles parviennent plus fréquemment (8 fois en tout) à recueillir une meilleure moyenne que les garçons.

Cette décision continue à accompagner la volonté d'équité G/F qui avait été valorisée par l'inspection durant les stages "Correspond Établissement Programme " en Lycée durant l'année scolaire 2006-2007. Cette problématique a, à nouveau, fait l'objet de réflexions au cours de la journée CEP organisée en décembre 2013. Elle a permis de mettre en étude les actes et processus évaluatifs en cohérences avec les nouveaux textes.

Avant harmonisation :

épreuves 2013 les moins favorables pour :			
les Garçons		les filles	
AEROBIC *	11,88	DISQUE *	8,93
NATATION DE DISTANCE	11,26	BADMINTON	12,19
SAUT EN HAUTEUR	11,82	VTT	11,36
VTT	11,46	LANCER DE JAVELOT	11,57

épreuves 2013 les plus favorables pour :				
les Garçons			les filles	
FOOTBALL	14,64		ARTS DU CIRQUE	14,05
HANDBALL	14,51		MUSCULATION	14,23
RELAIS VITESSE	14,67		GYMNASTIQUE	14,25
SAUVETAGE	14,7		STEP	14,23
RUGBY	14,57		ACROSPORT	14,35

Il convient néanmoins de re-questionner certaines de ces moyennes au nombre de candidats dans certaines d'entre elles (*).

2.1.3 Liste Académique

a) Voie GT

Le « choix » des épreuves reste très étalé : de 28 candidats en lancer de disque à 11550 candidats en badminton. Ce choix est bien sûr très orienté par les «ensembles» proposés par les professeurs.

Les activités de la liste académiques sont le Triathlon Athlétique (CP1), le VTT (CP2), le Canoë-Kayak (CP2) et la Lutte (CP4) (Arrêté sur le CCF en EPS dans la voie G et T (BO n°7 du 16 février 2012).

Ces activités académiques représentent en totalité que 2,3% de la totalité des épreuves.

Seuls le Triathlon athlétique (1688 candidats) et le VTT (149 candidats) sont supports de certification. La lutte et le canoë kayak ne représentent aucun candidat depuis plusieurs années.

La faiblesse des effectifs en ce domaine (moins de 2,5% du total des notes) interroge fortement ces choix d'épreuves académiques.

Les moyennes obtenues dans ces activités sont globalement inférieures à celles de la liste nationale. Néanmoins il convient de maintenir une vigilance relative au nombre faible de candidats (notamment en VTT).

	Nombre de protocole			Moyenne		
	total	garçons	filles	total	garçons	filles
Triathlon athlétique	1688	972	716	13,26	13,92	12,33
VTT	149	120	29	11,73	11,45	13,2
Canoë kayak	0					
Lutte	0					

Ces activités n'ont pas fait l'objet d'harmonisations (en raison du faible nombre de candidats pour le VTT).

Observations

Au regard de la faiblesse du choix que représentent ces activités, l'inspection pédagogique régionale envisage, pour l'année 2014-2015, une consultation des enseignants au sujet de la liste académique des activités. Celle ci sera également l'occasion d'envisager la rédaction d'outils permettant d'enseigner et d'évaluer ces épreuves

2.1.4 Inaptitudes et enseignement adapté

a) Voie GT

Le nombre de « inaptés totaux » est 1296, en légère baisse par rapport à 2013 (1390) et 2012, 1477 en 2011 (1351 candidats en 2010, 1368 en 2009). Il est à noter que l'augmentation des inaptitudes partielles observée l'an dernier se poursuit : 1658 (1524 en 2013, 1339 en 2012).

La Commission constate que trop peu d'établissements encore proposent des épreuves adaptées même si ce chiffre est en légère hausse : 140 (contre 118 en 2013)

Un surcroît de dispense visant à être évalué sur 2 épreuves est à souligner. Les inaptés partiels sont en nombre important : 1658 . en 2014 (1524 en 2013, 1339 en 2012). La commission note que certaines épreuves comptabilisent un nombre conséquent de dispense (en particulier le demi-fond et l'acroport) et en appelle à votre vigilance.

Soulignons également la commission académique s'est attachée à appliquer les modifications de la circulaire du 8 juin 2012 parues à la note de service du 9 septembre 2013 précisant

“Au cours de l'année, alors que le candidat est inscrit en contrôle en cours de formation, une inaptitude momentanée, partielle ou totale peut être prononcée par l'autorité médicale sur blessure ou maladie. Il revient à l'enseignant du groupe classe d'apprécier la situation pour :

- soit renvoyer l'élève à l'épreuve de rattrapage ;
- soit permettre une certification sur deux épreuves, pour le candidat dont l'inaptitude en cours d'année est attestée et qui ne peut, de ce fait, présenter la troisième épreuve physique de son ensemble certificatif. Dans ce cas, le candidat est noté sur la moyenne des deux notes ;
- soit ne pas formuler de proposition de note s'il considère les éléments d'appréciation trop réduits et mentionner *"dispensé d'éducation physique et sportive pour raisons médicales" »*

Dès lors, lorsqu'un élève présentait 2 DI et une note, les membres de la commission se sont attachés à prendre connaissance des éléments d'appréciation transmis par les enseignants afin de communiquer

- une “note” quand ces derniers étaient suffisants
- un “DI” quand ces derniers étaient insuffisants

En effet, il appartient au seul enseignant, dans des conditions très particulières et pour des cas parfaitement identifiés, de déclarer l'élève dispensé d'éducation physique et sportive, et ceci conformément aux dispositions de l'article D.312-5 pour l'éducation physique et sportive qui prévoient : « Dans le cas d'inaptitudes, totales ou partielles, intervenant pour

une durée limitée, il appartient à l'enseignant d'apprécier si les cours suivis par l'élève lui permettent de formuler une proposition de note ou si, les éléments d'appréciation étant trop réduits, ils doivent conduire à la mention " dispensé d'éducation physique et sportive pour raisons médicales.»

Observations générales

C'est dans la 3e épreuve que sont constatées le plus d'inaptitudes, mais la tendance s'installe dans la première épreuve quand le rattrapage n'est pas systématiquement organisé. La commission recommande la plus grande vigilance sur ce point.

La commission rappelle la responsabilité des évaluateurs concernant l'acceptation des certificats médicaux qui ne remplissent pas les conditions de validité. Il est important de refuser les certificats non conformes (raturés, antidatés sans justification, rédigé par un praticien qui n'est pas médecin mais aussi ceux proposant de dispenser pour une APSA sans spécifier l'inaptitude...) en amont de la commission pour éviter une surcharge de travail. Il serait également opportun de mettre en place un double circuit de validation par l'intermédiaire de l'infirmerie de l'établissement.

L'effort des enseignants d'EPS pour mettre en œuvre la loi sur la scolarisation des élèves porteurs de handicaps doit être souligné. La commission académique encourage les enseignants à renforcer cette pratique.

2.1.5 Réflexions et perspectives

2.2 Enseignement commun : examen ponctuel terminal

2.2.1 Observations

On peut constater un taux d'absentéisme important et une moyenne inférieure de presque 3 points à celle du CCF. Si les "candidats libres" ne perdent pas de point avec l'eps ils n'en gagnent pas non plus. Et que penser des 00 très nombreux, pour cause d'absence, qui pénalisent ces jeunes gens et ces jeunes filles.

		2012		2013		2014	
Bac Général Epreuve Obligatoire Ponctuelle	total	170 inscrits 92 notés		165 inscrits 82 notés	Moy : 12,1	83 notés	Moy : 11.41
	F	20 notes	11,5	30	10,53	37	10.43
	M	72 notes	14,1	52	13	46	12.2

		2012		2013		2014	
Bac Technologique Epreuve Obligatoire Ponctuelle	total	113 inscrits		126 inscrits 67 notés	Moy : 10,39	105 inscrits 38 notés	Moy : 11.21
	F	20 notes	10,75	34	9,53	13	11.16
	M	36 notes	12,55	33	11,27	38	11.24

2.3 Enseignement facultatif : contrôle en cours de formation

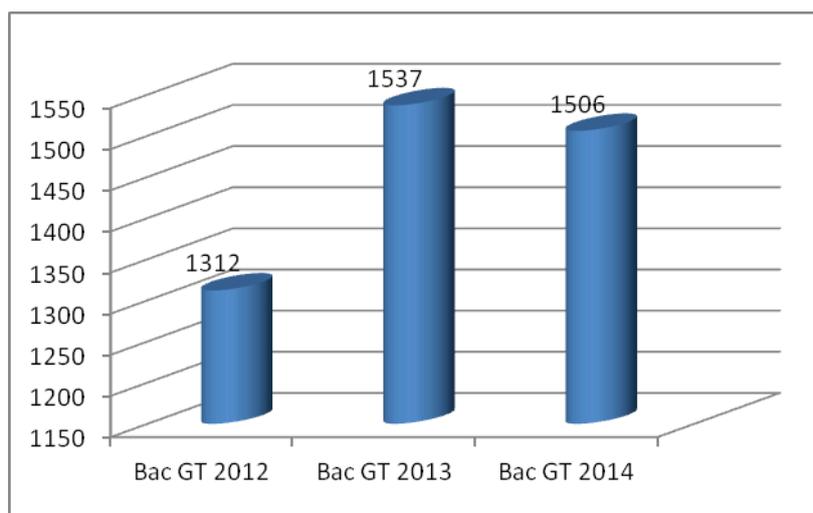
2.3.1 Observations générales

Evolution du CCF pour l'Enseignement facultatif

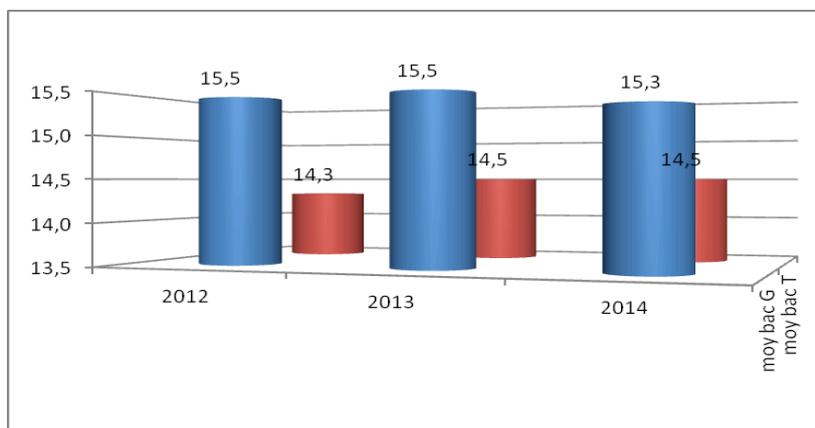
BAC Général Enseignement Facultatif CCF	2012		2013		2014	
	eff	moy	eff	moy	eff	moy
	total	948	15,45	1069	15,48	1085
F	F 302	15,34	347	15,33	402	15,22
M	G 646	15,52	722	15,55	683	15,34

BAC Général Enseignement Facultatif CCF	2012		2013		2014	
	eff	moy	eff	moy	eff	moy
	total	364	14,30	468 inscrits 442 notés	14,5	421 inscrits 392 notés
F	F 94	14,25	96	14	95	14,1
M	G 270	14,32	346	14,6	392	14,6

Les effectifs depuis 2012



Les moyennes depuis 2012



2.3.2 Réflexions et perspectives

L'inspection pédagogique a décidé de porter plus particulièrement son attention sur cet enseignement afin d'aider les établissements à mettre définitivement la réforme et en particulier le passage à deux activités ainsi que le cahier individuel de suivi. Cet effort sera poursuivi en 2015 avec notamment la publication d'une synthèse académique plus détaillée et la mise en place d'une formation FPC à public désigné qui touchera l'ensemble des 63 Lycées qui proposent cet enseignement.

2.4 Enseignement facultatif : contrôle en ponctuel

2.4.1 Observations générales

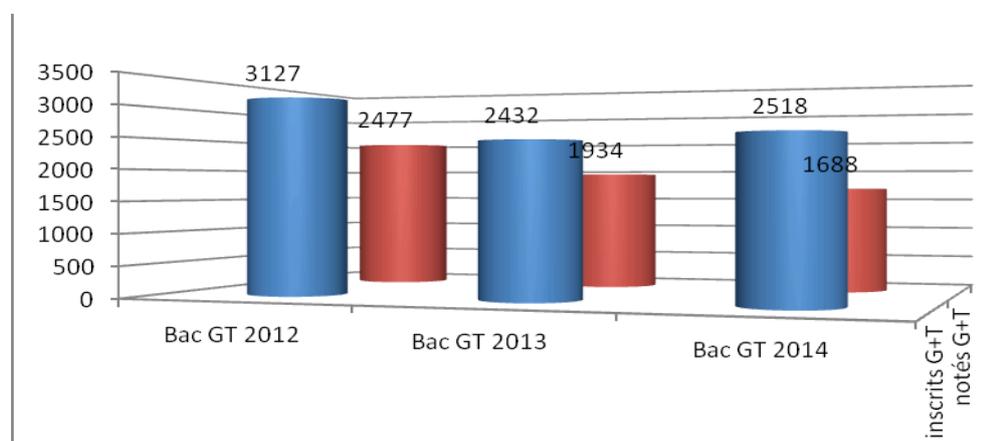
Résultats 2014 et évolution depuis 2012

Ces données représentent l'ensemble des élèves c'est à dire ceux qui se sont **inscrits et présentés au contrôle** (épreuve physique et entretien) et ceux inscrits en tant que "podium sport scolaire" ou "sportifs de haut niveau", validés par les listes "officielles" et qui ont passé l'entretien.

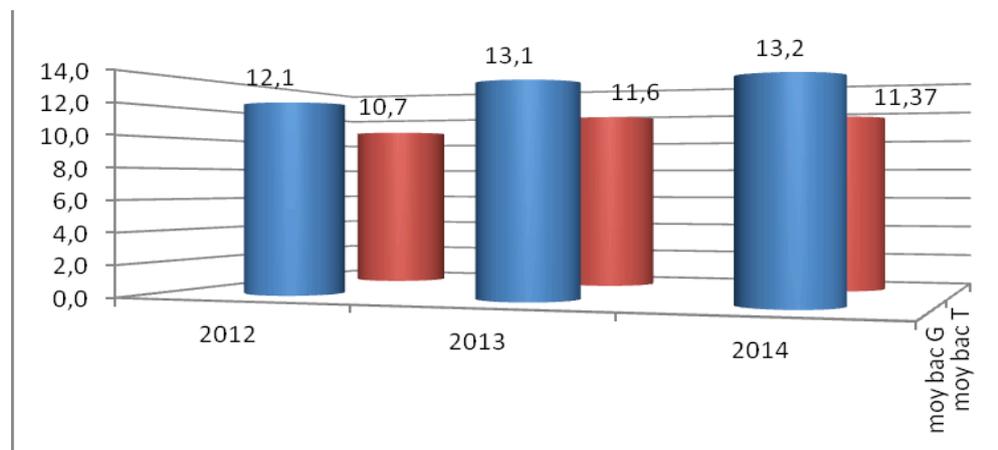
BAC Général		2012		2013		2014	
Enseignement Facultatif ponctuel	total	2200 inscrits 1819 notés	Moy : 12,08	1758 inscrits 1437 notés	Moy : 13,14	1696 1091 notés	Moy : 13.20
	F	767 notées	12,47	568	14,1	674	13.91
	M	1052 notés	11,80	869	12,52	1022	12.68

Bac Technologique		2012		2013		2014	
Enseignement Facultatif ponctuel	total	927 inscrits 658 notés	Moy : 10,66	674 inscrits 497 notés	Moy : 11,57	822 inscrits 597 notés	Moy : 11.37
	F	190	10,78	127	11,30	114	12.36
	M	468	10,62	373	11,66	483	11.37

Evolution des effectifs "présents"

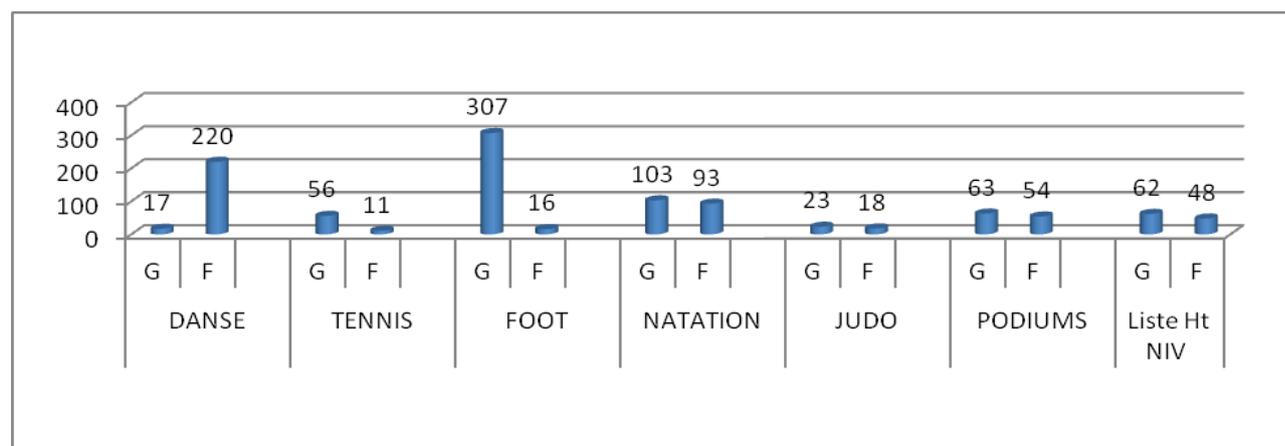


Evolution des moyennes "hors 00 pour absence"

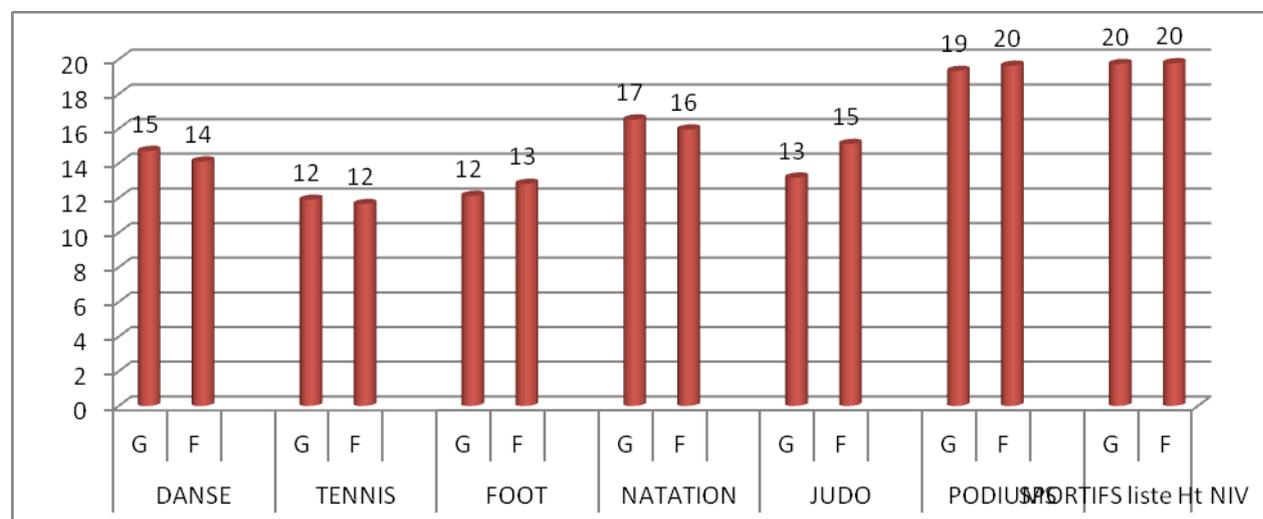


Effectifs et moyennes des épreuves facultatives en ponctuel pour les voies Générale et Technologique

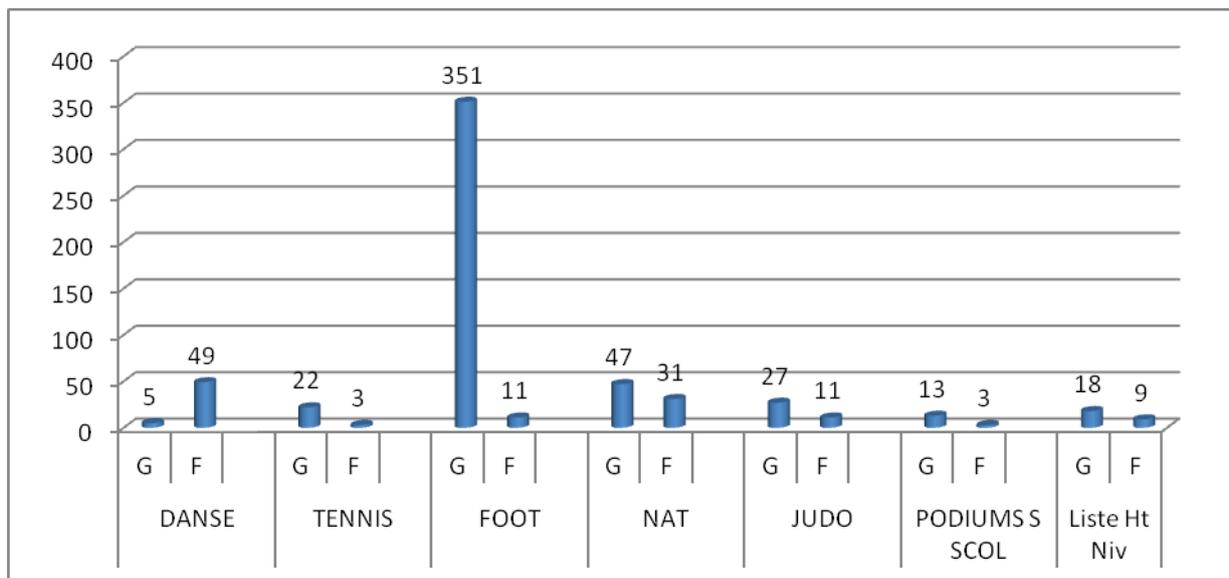
Choix apsa épreuves fac en ponctuel pour la voie générale



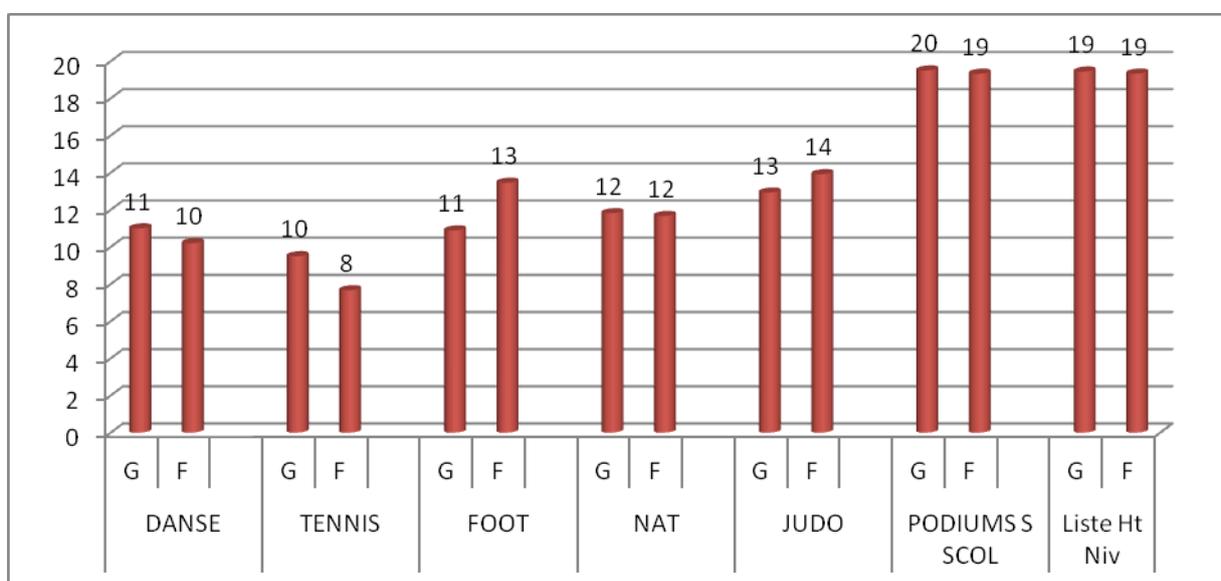
Graphique des moyennes



Choix apsa épreuves fac en ponctuel pour la voie Technologique



Graphique des moyennes



Réflexions et perspectives :

Les effectifs permettent de justifier les choix académiques pertinents qui satisfont de très nombreux élèves (Foot et Danse) qui ont une pratique sociale dans ces deux activités sans pouvoir s'y investir en enseignement facultatif (CCF) dans leur établissement. En effet les 685 candidats présents du foot (liste académique) questionnent l'intérêt d'une activité "nationale" en judo qui ne mobilise que 79 candidats.

Observations spécifiques concernant les SNH, HNSS et JO

2.4.2 Réflexions et perspectives

2.5 Enseignement de complément: contrôle en cours de formation

2.5.1 Observations générales

Enseignement de complément, CCF

Bacs Général et Technologique	2010		2011		2012		2013		2014	
	Eff	Moy	Eff	Moy	eff	moy	eff	moy	eff	moy
		15,9		15,6	51	15,7	38	16	58	15,3

Bac Général	F					17	15,6	12	15,8	T : 36	15.5
		53	15,8	44	16					F 12	G F 15.3
	G					34	15,7	26	15,1	G 24	15.6

Bac Technologique	T	17	16,4	28	15			23	16	T 22	14.8
	F	23	16,6	15,3	12	F 3	16	2	16,5	0	
	G	47	15,8	15,6	60	17	15,40	21	15,9	22	14.8

Dans cet enseignement très exigeant, les moyennes se sont stabilisées entre 15 et 16 depuis plusieurs années. Les effectifs de cette année sont en hausse.

2.5.2 Réflexions et perspectives

Commentaires et propositions identiques aux années précédentes (faiblesse du coefficient, questions à propos de l'orientation post bac ...)

3 CONCLUSION

Pour la voie générale

Nous remercions, comme pour les années précédentes, l'ensemble des personnels du DEC, investis dans les tâches lourdes et variées, qui ont permis un fonctionnement serein et efficace de cette commission.

Les résultats des élèves sont à nouveau en légère hausse cette année avec 13,71 de moyenne générale. Les moyennes des filles et des garçons ont tendance à s'amenuiser : elles s'inscrivaient, avant les décisions de la commission académique, dans un écart de 0,64 pt. Néanmoins, ce différentiel est très variable d'une épreuve à une autre. La commission a donc décidé de suivre la proposition de la Commission Nationale en faisant passer cet écart à moins de 1,5 point. Pour cela les notes des filles ont été augmentées dans 5 épreuves. Cette décision joue, à la marge, sur la moyenne académique finale, mais introduit une équité supplémentaire dans les épreuves concernées par l'harmonisation.

2) Voie Professionnelle

La commission /Organisation/Logiciel de traitement des notes :

Texte de référence

Article 11 de l'arrêté du 15 juillet 2009

« À l'issue des contrôles, la commission académique d'harmonisation et de proposition des notes analyse les notes qui lui ont été transmises et procède à leur harmonisation éventuelle. Elle communique ensuite les notes harmonisées au jury de l'examen considéré, lequel arrête définitivement la note affectée du coefficient en vigueur pour cet examen. La commission académique dresse le compte rendu de chaque session pour l'ensemble des épreuves de chaque examen (baccalauréat professionnel, certificat d'aptitude professionnelle et brevet d'études professionnelles) et le transmet à la commission nationale d'évaluation qui publie un rapport annuel.

Placée auprès de la direction de l'enseignement scolaire, la commission nationale est présidée par le doyen du groupe d'éducation physique et sportive de l'inspection générale de l'éducation nationale ou son représentant. »

Organisation des travaux

Ce rapport retrace les travaux de la CAHPN pour la voie professionnelle qui se sont déroulés les 3 juin et 6 juin 2014 dans les locaux de la DEC.

Les travaux ont successivement abordé :

- Bilan par sous-commission
- Discussion des résultats et accord sur la procédure d'harmonisation

ATTENTION

Les recommandations émises par la CAHPN et le vade-mecum doivent aider les équipes à exercer un contrôle sur les étapes importantes du processus de certification en EPS. Il est important que les chefs d'établissement et les équipes EPS s'y réfèrent.

RECOMMANDATIONS de la CAHPN – SESSION 2015

Les recommandations qui suivent ont vocation à accompagner les équipes enseignantes dans la mise en œuvre des protocoles de certification conformément aux **principes fondamentaux d'égalité dans le traitement des candidats et d'équité dans le processus de certification**. Elles doivent guider les équipes dans l'élaboration de la certification pour la session 2015.

Les IAIPR EPS rappellent que :

- les chefs d'établissement assument la responsabilité du fonctionnement de l'épreuve du CCF notamment le respect des dates, la validité et la validation des notes.
- les enseignants assument **la responsabilité de la proposition de notation** des candidats. Celle-ci **ne peut et ne doit pas être déléguée au président de la sous-commission**.

1. A propos du suivi des candidats

- Contrôler les listings des candidats dès la fin du premier trimestre compte tenu de l'accessibilité EPSNET et de la saisie des protocoles.
- Contrôler et effectuer le suivi des absences
- **Attention : Transmettre entre établissements les notes de CCF et les certificats médicaux pour les élèves qui changent d'établissement. Une copie des documents dans le dossier scolaire est recommandée.**
- Signaler au plus tôt et de manière argumentée les problèmes particuliers auprès du président de jury responsable de votre sous-commission. Ne pas oublier de donner le numéro de téléphone de l'enseignant d'EPS concerné.
- Consigner avec la plus grande précision les informations individuelles et collectives utiles dans la pochette n°4.
- Déclarer sur EPSNET les protocoles adaptés pour les établissements qui proposent de l'Education Physique Adaptée.

2. A propos de la gestion administrative d'EPSNET

- Respecter scrupuleusement les dates de validation définitive des notes sur EPSNET.
- **Attention : obligation de conserver au moins une note de l'année de seconde pour les CAP/BEP (deux au plus) ; une note de l'année de première pour les Bac Pro**
- Renseigner toutes les cases par une indication chiffrée (note) ou lettrée (DI, AB).
- **Attention : Renseigner EPSNET en respectant l'ordre des APSA du protocole**

➤ Se reporter au tableau ci-dessous pour renseigner EPSNET – les indications figurant sur le tableau priment sur le logiciel.

Epreuve 1	Epreuve 2	Epreuve 3	Proposition de note
ABSENT (AB)	ABSENT (AB)	ABSENT (AB)	ABSENT (éliminatoire à l'examen)
ABSENT (AB)	ABSENT (AB)	NOTE	NOTE divisée par 3
ABSENT (AB)	NOTE	NOTE	Somme des notes, divisée par 3
ABSENT (AB)	ABSENT (AB)	DISPENSE* (DI)	00
ABSENT (AB)	DISPENSE* (DI)	DISPENSE* (DI)	DISPENSE
ABSENT (AB)	DISPENSE* (DI)	NOTE	NOTE divisée par 2
NOTE	DISPENSE* (DI)	DISPENSE* (DI)	Déclaré en inapte total
NOTE	NOTE	DISPENSE* (DI)	Moyenne des 2 notes

La note 00 ne peut être attribuée qu'à un candidat présent le jour de l'épreuve. Cette note n'est pas éliminatoire
 *Un élève peut être déclaré « dispensé » le jour du rattrapage.
 Un élève absent ne doit pas être convoqué au rattrapage. L'absence est éliminatoire dans tous les examens de la voie professionnelle

3. A propos de la gestion des inaptitudes

➤ Gérer avec rigueur les certificats médicaux sur la base du formulaire type (réf : **Décret n°88-977 du 11 octobre 1988** et arrêté du 13 septembre 1989). Ce formulaire type peut être intégré au carnet de liaison de l'établissement.

➤ **Attention** : Contrôler la conformité des dates du CM avec celles du CCF. Un élève déclaré « dispensé » sur EPSNET dans une APSA suppose la délivrance d'un CM couvrant la date du CCF ainsi que celle du rattrapage. L'inscription au dos du CM de la date et de l'APSA support pour le CCF faciliterait incontestablement le traitement des inaptitudes par les sous-commissions.

➤ Inaptitude totale : Récupérer le CM au plus tôt, l'envoyer à la DEC et en conserver un exemplaire au sein de l'EPL. Déclarer les inaptés totaux dans EPSNET.

➤ Inaptitude partielle : Convoquer les candidats aux épreuves, faire signer la remise de convocation et la fiche d'émargement. La présence du candidat le jour de l'épreuve est obligatoire. Un élève dispensé par CM le jour de l'épreuve du CCF est convoqué à l'épreuve de rattrapage.

➤ Attribuer la note 00 en cas de CM falsifié.

➤ **Attention** : indiquer sur les CM la date de réception et le nom du professeur

4. A propos de la gestion des épreuves

➤ Archiver les PV, les fiches d'émargement, de remise de convocation et de présence aux différentes épreuves, les notes et le choix du protocole signé pour chaque élève. Ces documents sont susceptibles d'être demandés en cas de litige. L'ensemble de ces documents sera conservé dans l'établissement pendant une durée de deux années conformément à la procédure de capitalisation.

➤ Faire reconnaître aux élèves et à la communauté éducative l'importance du CCF EPS et de la différence existante entre « être élève » et « être candidat ». Pour cela, une convocation officielle, la présentation d'une pièce d'identité, une liste d'émargement et la signature du PV par le chef d'établissement s'avèrent obligatoires.

➤ **Attention : Renseigner rigoureusement la fiche qualitative en fin de chaque épreuve (pour chaque APSA et chaque groupe classe).**

La composition de la commission de la voie professionnelle, arrêtée officiellement par Monsieur le Recteur est la suivante :

Monsieur CALAIS Olivier	IA IPR EPS – responsable de la commission
Monsieur PREUVOT Didier	IA IPR EPS – responsable de la commission
Madame JOMIN-MORONVAL Sophie	IA IPR EPS
Monsieur MAIK Frédéric	Faisant Fonction IA IPR EPS
Monsieur TRIBALAT Thierry	IA IPR EPS
Madame BOISSAY Sophie	chargé de mission d'inspection
Monsieur BEAUVILLAIN François	Professeur EPS au Lycée Professionnel Gustave Eiffel d'Armentières
Monsieur DEFFRENNE Jean-Philippe	Professeur EPS au Lycée Professionnel Placide Courtoy d'Hautmont
Madame DURAND-AUDINEAU Cécile	Professeur EPS au Lycée Général et Technologique Arthur Rimbaud de Sin Le Noble
Monsieur DUHAUPAS Jean-Marc	Professeur EPS au Lycée Professionnel Colbert de Tourcoing
Monsieur FLORENT François	Professeur EPS au Lycée Professionnel Guy Debeyre de Dunkerque
Madame HENNEBERT Nathalie	Professeur EPS au Lycée Professionnel François Rabelais de Douai
Monsieur LAICK André	Professeur EPS au Lycée Professionnel Jules Verne d'Étaples
Monsieur LAMOURET Hugues	Professeur EPS au Lycée Général et Technologique Gustave Eiffel d'Armentières
Monsieur LINKOWSKI Alain	Professeur EPS au Lycée Professionnel Bernard Chochoy de Lumbres
Monsieur LOEZ David	Professeur EPS au Lycée Professionnel du Hainaut de Valenciennes
Monsieur MICHEL Hervé	Professeur EPS au Lycée Professionnel Michel Servet de Lille
Madame MOINAUX Carole	Professeur EPS au Lycée Professionnel Alain Savary d'Arras
Madame PINCHON Laurence	Professeur EPS au Lycée Professionnel Dinah Derycke de Villeneuve d'Ascq
Madame STRAGIER Laure	Professeur EPS au Lycée Professionnel Salvador Allende de Béthune
Monsieur LODER Franck	Professeur EPS au Lycée Professionnel François Hennebique de Liévin
Monsieur BONHOURE Michel	Professeur EPS au Collège Triolo de Villeneuve d'Ascq
Monsieur PRECLIN Stéphane	Professeur EPS au Collège Elsa Triolet de Hem

La commission a travaillé effectivement avec 1 IAIPREPS et 1 faisant fonction IAIPREPS avec 13 enseignants d'établissements scolaires représentant les différentes sous commissions géographiques qui gèrent les dossiers de la certification en CCF comme en épreuves ponctuelles.

En annexe se trouve les fichiers EPSNET ainsi que les fichiers délivrés par la DEC pour l'enseignement ponctuel. La DEC de Lille utilise le logiciel que le ministère lui fournit pour le traitement des examens.

L'enseignement ponctuel n'est pas traité dans EPSNET. Sont donc mis en annexe les fichiers fournis par la DEC de LILLE.

La commission voie professionnelle note une amélioration du fonctionnement des procédures même si il existe toujours des établissements et des collègues EPS qui ne respectent pas les modalités arrêtées dans le vadémécum ci-dessous.

Principes et décisions d'harmonisation pour le baccalauréat et le BEP/CAP

Les résultats ci-dessous sont obtenus après décisions d'harmonisation au regard des éléments suivants :

- les recommandations de la commission nationale
- écart entre moyenne des filles et des garçons dans la même APSA de plus de 1,5 point
- écart à la moyenne générale des filles toutes Apsa confondues
- prise en compte du nombre de O(Zéro) et influence sur la moyenne dans l'Apsa considérée
- effectif suffisant dans l'Apsa.

Ces éléments ont provoqué des harmonisations dans les activités suivantes :

- En bac professionnel :
 - pentabond : +1 pour les filles
 - tennis de table : +1 pour les filles
 - triathlon athlétique : +1 pour les filles
 -
- EN BEP/CAP :
 - course de demi-fond : +1 pour les filles
 - gymnastique au sol : +0,5 pour les filles
 - lancer de javelot : +1,5 pour les filles
 - relais vitesse : +1 point pour les filles
 - rugby : +0,5 point pour les filles
 - saut de cheval : +1 point pour les filles
 - sauvetage : +0,5 point pour les filles
 - savate : +1,5 point pour les filles
 - triathlon athlétique : +0,5 point pour les filles
 - volleyball : +0,5 point pour les filles

Enseignement commun Bac professionnel : contrôle en cours de formation

Réflexions et perspectives

- Pour le baccalauréat professionnel, la moyenne générale passe de 12,14 en 2013 à 12,40 en 2014
- Pour le baccalauréat professionnel, on passe de 11819 candidats en 2013 à 13543 en 2014
- La moyenne des filles passe de 11,58 en 2013 à 12,15 en 2014
- La moyenne des garçons passe de 12,44 en 2013 à 12,59 en 2014
- L'écart garçon/filles se réduit.
- Il existe une très faible différence entre les moyennes des 2 départements de l'académie pour un nombre de candidats plus faibles dans le pas de calais (38% des candidats).
- Analyse des résultats :
RUGBY, DANSE, ARTS DU CIRQUE, FOOTBALL, STEP, HANDBALL, ESCALADE sont les activités qui permettent d'obtenir plus de 13 de moyenne générale
ARTS DU CIRQUE, RUGBY, DANSE, STEP, SAUVETAGE, SAVATE BOXE FRANCAISE, DISQUE permettent aux filles d'obtenir plus de 13 de moyenne générale
RUGBY, BASKET-BALL, HANDBALL, FOOTBALL, VOLLEY-BALL, ESCALADE, BADMINTON permettent aux garçons d'obtenir plus de 13 de moyenne générale
- Les activités les plus retenues dans les ensembles sont la musculation(CP5), le badminton (CP4) et le demi-fond(CP1)
Badminton(CP4), acrosport(CP3) et musculation(CP5) sont plus retenues par les filles
Musculation(CP5), course de demi-fond(CP1) et badminton(CP4) sont plus retenues par les garçons.
- La commission voie professionnelle propose à la commission nationale qu'il y est une révision des barèmes en pentabond filles, en relais vitesse filles.
- L'optimisation de la gestion de la question aptitude/inaptitude des élèves comme des candidats nécessite de réactualiser les textes de 88 et 89 sur cette question. Ceci permettrait d'éviter l'écriture locale de document qui vienne se substituer à un texte de cadrage de niveau national.

Moyennes par examen Bac Professionnel		
Examen	Moyenne	Ecart-type
BACCALAUREAT PROFESSIONNEL	12,40	4,24
total	12,40	4,24

Effectifs par sexe Bac Professionnel		
Sexe	Effectif	Pourcentage
F	6318	46,65
M	7225	53,35
total	13543	100

Moyennes par sexe b Bac Professionnel		
Sexe	Moyenne	Ecart-type
F	12,15	4,06
M	12,60	4,38
total	12,40	4,24

Moyennes par département Bac Professionnel		
Département	Moyenne/ 2013	Ecart-type
NORD	12,34 / 12,09	4,27
PAS DE CALAIS	12,49 / 12,23	4,21
total	12,40 / 12,14	4,24

Effectifs par département Bac Professionnel		
Département	Effectif	Pourcentage
NORD	8433	62,27
PAS DE CALAIS	5110	37,73
total	13543	100

Moyenne par épreuve nationale ou académique par sexe bac Professionnel			
Epreuve	Sexe	Moyenne	Ecart-type
ACROSPORT	F	12,90	4,02
	M	12,21	4,50
	total	12,66	4,20
ARTS DU CIRQUE	F	13,81	2,99
	M	11,04	4,18
	total	13,37	3,37
BADMINTON	F	11,671	3,74
	M	13,24	4,06
	total	12,46	3,98
BASKET-BALL	F	12,49	3,28
	M	13,489	3,76
	total	12,90	3,52
CANOË-KAYAK	M	12,21	3,71
	total	12,21	3,71
COURSE D'ORIENTATION	F	11,42	4,58
	M	12,89	4,93
	total	12,15	4,812
COURSE DE DEMI-FOND	F	10,64	4,08
	M	11,40	4,48
	total	11,15	4,36
COURSE EN DUREE	F	12,60	3,75
	M	12,37	4,38
	total	12,47	4,101
DANSE	F	13,60	3,09
	M	11,88	3,46

	total	13,51	3,13
DISQUE	F	13,07	3,37
	M	10,06	4,65
	total	12,5	3,83
ESCALADE	F	12,92	4,61
	M	13,26	4,61
	total	13,12	4,614
FOOTBALL	F	12,72	3,43
	M	13,38	3,95
	total	13,32	3,91
GYMNASTIQUE (SOL ET AGRES)	F	11,70	4,22
	M	10,66	4,80
	total	11,25	4,51
HANDBALL	F	12,45	3,81
	M	13,48	3,7541
	total	13,13	3,80
LANCER DU JAVELOT	F	10,92	2,24
	M	12,00	3,98
	total	11,77	3,670
MUSCULATION	F	12,20	4,15
	M	12,85	4,20
	total	12,64	4,20
NATATION DE VITESSE	F	9,63	4,99
	M	11,74	5,52
	total	10,95	5,43
RELAIS VITESSE	F	11,50	4,30
	M	12,27	4,29
	total	11,940	4,31
RUGBY	F	13,69	2,78
	M	13,80	4,37
	total	13,78	4,04
SAUT DE CHEVAL	F	9,2	3,46
	M	11,88	4,69
	total	11,66	4,66
SAUT EN PENTABOND	F	10,91	4,26
	M	11,65	5,14
	total	11,41	4,88
SAUVETAGE	F	13,25	5,50
	M	11,87	5,45
	total	12,20	5,49
SAVATE BOXE FRANCAISE	F	13,11	3,22
	M	12,9	3,02
	total	12,93	3,05
STEP	F	13,43	3,98
	M	12,47	4,24
	total	13,31	4,03
TENNIS DE TABLE	F	11,66	3,93
	M	12,82	4,07

	total	12,49	4,07
TRIATHLON ATHLÉTIQUE	F	11,02	4,54
	M	11,76	4,79
	total	11,47	4,71
VOLLEY-BALL	F	11,71	3,42
	M	13,34	3,74
	total	12,55	3,68

Classement des Moyennes par Apsa selon le total des genres et par genre								
Epreuve	Sexe	Moyenne	Epreuve	Sexe	Moyenne	Epreuve	Sexe	Moyenne
RUGBY	total	13,77	ARTS DU CIRQUE	F	13,81	RUGBY	M	13,80
DANSE	total	13,51	RUGBY	F	13,68	BASKET-BALL	M	13,49
ARTS DU CIRQUE	total	13,37	DANSE	F	13,60	HANDBALL	M	13,48
FOOTBALL	total	13,32	STEP	F	13,43	FOOTBALL	M	13,38
STEP	total	13,31	SAUVETAGE	F	13,25	VOLLEY-BALL	M	13,35
HANDBALL	total	13,13	SAVATE BOXE FRANCAISE	F	13,11	ESCALADE	M	13,26
ESCALADE	total	13,12	DISQUE	F	13,07	BADMINTON	M	13,24
SAVATE BOXE FRANCAISE	total	12,93	ESCALADE	F	12,92	SAVATE BOXE FRANCAISE	M	12,90
BASKET-BALL	total	12,90	ACROSPORT	F	12,89	COURSE D'ORIENTATION	M	12,89
ACROSPORT	total	12,66	FOOTBALL	F	12,72	MUSCULATION	M	12,86
MUSCULATION	total	12,64	COURSE EN DUREE	F	12,60	TENNIS DE TABLE	M	12,82
VOLLEY-BALL	total	12,54	BASKET-BALL	F	12,49	STEP	M	12,48
DISQUE	total	12,5	HANDBALL	F	12,45	COURSE EN DUREE	M	12,37
TENNIS DE TABLE	total	12,49	MUSCULATION	F	12,20	RELAIS VITESSE	M	12,27
COURSE EN DUREE	total	12,47	VOLLEY-BALL	F	11,71	ACROSPORT	M	12,21
BADMINTON	total	12,46	GYMNASTIQUE (SOL ET AGRES)	F	11,70	CANOË-KAYAK	M	12,21
CANOË-KAYAK	total	12,21	BADMINTON	F	11,67	LANCER DU JAVELOT	M	12,00
SAUVETAGE	total	12,20	TENNIS DE TABLE	F	11,66	DANSE	M	11,87
COURSE D'ORIENTATION	total	12,15	RELAIS VITESSE	F	11,50	SAUT DE CHEVAL	M	11,87
RELAIS VITESSE	total	11,94	COURSE D'ORIENTATION	F	11,42	SAUVETAGE	M	11,87
LANCER DU JAVELOT	total	11,77	TRIATHLON ATHLÉTIQUE	F	11,02	TRIATHLON ATHLÉTIQUE	M	11,76
SAUT DE CHEVAL	total	11,66	LANCER DU JAVELOT	F	10,92	NATATION DE VITESSE	M	11,74
TRIATHLON ATHLÉTIQUE	total	11,47	SAUT EN PENTABOND	F	10,91	SAUT EN PENTABOND	M	11,65
SAUT EN PENTABOND	total	11,41	COURSE DE DEMI-FOND	F	10,64	COURSE DE DEMI-FOND	M	11,40
GYMNASTIQUE (SOL ET AGRES)	total	11,25	NATATION DE VITESSE	F	9,63	ARTS DU CIRQUE	M	11,03846154
COURSE DE DEMI-FOND	total	11,15	SAUT DE CHEVAL	F	9,2	GYMNASTIQUE (SOL ET AGRES)	M	10,68
NATATION DE	total	10,95				DISQUE	M	10,06

VITESSE								
---------	--	--	--	--	--	--	--	--

Effectif par Apsa en fonction du total des genres et par genre								
Epreuve	Sexe	Effectif	Epreuve	Sexe	Effectif	Epreuve	Sexe	Effectif
MUSCULATION	total	6057	BADMINTON	F	2776	MUSCULATION	M	4118
BADMINTON	total	5568	ACROSPORT	F	2427	COURSE DE DEMI-FOND	M	3624
COURSE DE DEMI-FOND	total	5493	MUSCULATION	F	1939	BADMINTON	M	2792
ACROSPORT	total	3634	COURSE DE DEMI-FOND	F	1869	ACROSPORT	M	1207
ESCALADE	total	1789	STEP	F	1472	ESCALADE	M	1056
COURSE D'ORIENTATION	total	1737	BASKET-BALL	F	983	COURSE D'ORIENTATION	M	863
STEP	total	1680	COURSE D'ORIENTATION	F	874	TENNIS DE TABLE	M	831
BASKET-BALL	total	1655	ESCALADE	F	733	COURSE EN DUREE	M	821
COURSE EN DUREE	total	1520	COURSE EN DUREE	F	699	FOOTBALL	M	760
VOLLEY-BALL	total	1172	VOLLEY-BALL	F	576	HANDBALL	M	693
TENNIS DE TABLE	total	1169	RELAIS VITESSE	F	428	BASKET-BALL	M	672
HANDBALL	total	1061	DANSE	F	389	VOLLEY-BALL	M	596
RELAIS VITESSE	total	976	HANDBALL	F	368	RELAIS VITESSE	M	548
FOOTBALL	total	834	TENNIS DE TABLE	F	338	SAUVETAGE	M	452
SAUVETAGE	total	595	GYMNASTIQUE (SOL ET AGRES)	F	203	SAUT EN PENTABOND	M	295
SAUT EN PENTABOND	total	435	SAUVETAGE	F	143	RUGBY	M	225
DANSE	total	411	SAUT EN PENTABOND	F	140	STEP	M	208
GYMNASTIQUE (SOL ET AGRES)	total	353	TRIATHLON ATHLÉTIQUE	F	132	TRIATHLON ATHLÉTIQUE	M	206
TRIATHLON ATHLÉTIQUE	total	338	FOOTBALL	F	74	LANCER DU JAVELOT	M	190
RUGBY	total	294	ARTS DU CIRQUE	F	69	SAUT DE CHEVAL	M	186
LANCER DU JAVELOT	total	243	RUGBY	F	69	GYMNASTIQUE (SOL ET AGRES)	M	150
SAUT DE CHEVAL	total	202	LANCER DU JAVELOT	F	53	SAVATE BOXE FRANCAISE	M	140
SAVATE BOXE FRANCAISE	total	163	NATATION DE VITESSE	F	40	CANOË-KAYAK	M	70
NATATION DE VITESSE	total	104	DISQUE	F	34	NATATION DE VITESSE	M	64
ARTS DU CIRQUE	total	82	SAVATE BOXE FRANCAISE	F	23	DANSE	M	22
CANOË-KAYAK	total	70	SAUT DE CHEVAL	F	16	ARTS DU CIRQUE	M	13
DISQUE	total	42				DISQUE	M	8

Inaptitudes et enseignement adapté baccalauréat professionnel

Réflexions et perspectives

- Le nombre de contrôle adapté bac pro reste faible (20 recensé) comme en 2013
- Le nombre d'inaptes partiels augmente : 447 contre 308 en 2013
- Le nombre d'inaptes totaux : 972 contre 775 en 2013
- La commission émet l'hypothèse que la réalité des protocoles adaptés en établissement est plus importante que celle constatée dans EPS net.
- Une nouvelle procédure d'informations à ce sujet est envisagée pour la rentrée 2014.
- Les résultats des épreuves adaptées concernent peu de candidats. La moyenne des notes en contrôle adapté est proche de la moyenne de l'examen EPS bac professionnel.

Répartition des candidats Bac Professionnel			
Type de candidat	Sexe	Effectif/2013	Pourcentage
Contrôle adapté	M	2 / 2	0,03
Contrôle adapté	F	12 / 12	0,19
Inaptes partiels	M	183 / 140	2,53
Inaptes totaux	M	288 / 338	3,99
Inaptes partiels	F	264 / 168	4,17
Inaptes totaux	F	684 / 457	10,82
Protocole standard	F	5358 / 3613	84,81
Protocole standard	M	6753 / 7089	93,47

Moyennes par épreuve adaptée Bac Professionnel		
Epreuve	Moyenne	Ecart-type
COURSE D'ORIENTATION	16	0
MARCHE	9,9	1,50
PÉTANQUE	10,9	2,42
RAQUETTE DEFICIENCE VISUELLE	13	2
SARBACANE	16,4	1,32
TENNIS DE TABLE	15,5	0,82
TENNIS DE TABLE (CA)	10	0
TIR À L'ARC (CA)	11	1
total	12,66	3,10

Enseignement commun bac professionnel : examen ponctuel terminal

Observations :

Une très grande diversité de niveau de préparation est observée dans chaque centre d'examen.

Le niveau d'absence à l'examen est de 10% pour les filles comme pour les garçons tandis que le taux de dispense des filles est très important 36%.

Le logiciel utilisé ne permet d'obtenir des résultats par APSA.

Réflexions et perspectives :

- Il existe une différence de -0,9 point entre le ponctuel et le CCF pour le baccalauréat professionnel et un écart garçons/ filles faible de 0,36 point
- Gym sol/ badminton : effectif 21 (15F, 6 G), moyenne 12,64 écart filles/garçons de +0,55
- Gym sol/ tennis de table : effectif 4 G, moyenne 12,00, pas de filles
- Badminton/sauvetage : effectif 26(4F, 22G), moyenne 12,62, écart filles /garçons de +2,23
- Badminton/demi-fond : effectif 381(80F, 301G), moyenne 11,26, écart filles /garçons de -0,54
- Demi-fond/badminton : effectif 16(2F, 14G), moyenne 11,19, écart filles /garçons de -0,06
- Tennis de table /demi-fond : effectif 75(5F, 70G), moyenne 12,26 écart filles /garçons de -1,67
- Demi-fond /tennis de table : effectif 4 (1F, 4G), moyenne 9,25 écart filles/garçons - 1
- Le couple d'activités le plus retenus (72%) par les candidats est celui dont la moyenne générale est la plus faible (mis à part le couple demi-fond/ tennis de table retenu que par 4 candidats).

	Inscrits	Absents	%	Dispenses	%
E7-					
F FEMININ	201	21	10.5	73	36.3
M MASCULIN	511	54	10.6	37	7.2
TOTAL	712	75	10.5	110	15.5

	Note	Moyenne
E7-		
F FEMININ	107	11.22
M MASCULIN	420	11.58
TOTAL	527	11.51

Examen : BACCALAUREAT PROFESSIONNEL (400)
 Opt obl EPS:1ere activite : GYMNASTIQUE AU SOL (5054)
 Opt obl EPS:2eme activite : BADMINTON (5056)

	Note	Moyenne
E7-		
F FEMININ	15	12.80
M MASCULIN	6	12.25
TOTAL	21	12.64

Examen : BACCALAUREAT PROFESSIONNEL (400)
 Opt obl EPS:1ere activite : GYMNASTIQUE AU SOL (5054)
 Opt obl EPS:2eme activite : TENNIS DE TABLE (5700)

	Note	Moyenne
E7-		
F FEMININ	-	
M MASCULIN	4	12.00
TOTAL	4	12.00

Examen : BACCALAUREAT PROFESSIONNEL (400)
 Opt obl EPS:1ere activite : BADMINTON (5056)
 Opt obl EPS:2eme activite : SAUVETAGE (5701)

	Note	Moyenne
E7-		
F FEMININ	4	14.50
M MASCULIN	22	12.27
TOTAL	26	12.62

Examen : BACCALAUREAT PROFESSIONNEL (400)
 Opt obl EPS:1ere activite : BADMINTON (5056)
 Opt obl EPS:2eme activite : DEMI-FOND - 3 X 500 METRES (7570)

	Note	Moyenne
E7-		
F FEMININ	80	10.83
M MASCULIN	301	11.37
TOTAL	381	11.26

Examen : BACCALAUREAT PROFESSIONNEL (400)
 Opt obl EPS:1ere activite : TENNIS DE TABLE (5700)
 Opt obl EPS:2eme activite : DEMI-FOND - 3 X 500 METRES (7570)

	Note	Moyenne
E7-		
F FEMININ	5	10.70
M MASCULIN	70	12.37
TOTAL	75	12.26

Examen : BACCALAUREAT PROFESSIONNEL (400)
 Opt obl EPS:1ere activite : DEMI-FOND - 3 X 500 METRES (7570)
 Opt obl EPS:2eme activite : BADMINTON (5056)

	Note	Moyenne
E7-		
F FEMININ	2	11.25
M MASCULIN	14	11.18
TOTAL	16	11.19

Examen : BACCALAUREAT PROFESSIONNEL (400)
 Opt obl EPS:1ere activite : DEMI-FOND - 3 X 500 METRES (7570)
 Opt obl EPS:2eme activite : TENNIS DE TABLE (5700)

	Note	Moyenne
E7-		
F FEMININ	1	8.50
M MASCULIN	3	9.50
TOTAL	4	9.25

Enseignement commun BEP/CAP: contrôle en cours de formation

Réflexions et perspectives :

- Les résultats en 2014 sont identiques à ceux de 2013 pour les filles comme pour les garçons.
- Le nombre de candidats a baissé de 550 candidats en 2014
- Les deux départements de l'académie ont des moyennes comparables à celle de l'académie
- Le judo pour les filles comme pour les garçons est l'activité la mieux notée. Ces notes sont à relativiser au regard du nombre de candidats qui est faible en judo.
- le vtt pour les filles et le rugby pour les garçons permettent d'obtenir des notes supérieures à 14.
- le football permet aux filles comme aux garçons d'obtenir des notes supérieures à 12, 80
- Les activités les plus retenues en BEP/cap sont la musculation(CP5), la course de demi-fond (CP1)et le badminton(CP4)
- les filles choisissent prioritairement le badminton (cp4), l'acrosport (cp3) puis la musculation (cp5).
- -les garçons choisissent prioritairement la course de demi-fond (cp1), la musculation (cp5) et le badminton (cp4)

Moyennes par sexe BEP/CAP		
Sexe	Moyenne	Ecart-type
F	11,62325	4,634247
M	12,40026	4,760706
total	12,08106	4,724657

Effectifs par sexe BEP/CAP		
Sexe	Effectif	Pourcentage
F	7434	42,58708
M	10022	57,41292
total	17456/	100

Moyennes par département		
Département	Moyenne	Ecart-type
NORD	12,03324	4,723924
PAS DE CALAIS	12,15934	4,724811
total	12,08106	4,724657

Résultats par Apsa BEP/CAP

Epreuve	Sexe	Moyenne	Ecart-type
ACROSPORT	F	12,22506	4,776447
ACROSPORT	M	11,91434	4,886685
ACROSPORT	total	12,10179	4,822879
ARTS DU CIRQUE	F	12,62051	3,19793
ARTS DU CIRQUE	M	13,14545	1,980525
ARTS DU CIRQUE	total	12,68539	3,078543
BADMINTON	F	11,1629	4,134258
BADMINTON	M	12,93458	4,311733
BADMINTON	total	12,08268	4,319009
BASKET-BALL	F	11,73481	4,087597
BASKET-BALL	M	13,10089	3,918796
BASKET-BALL	total	12,43016	4,060408
CANOE KAYAK	M	12,75385	4,514185
CANOE KAYAK	total	12,75385	4,514185
COURSE D'ORIENTATION	F	11,27838	4,964423
COURSE D'ORIENTATION	M	12,41855	5,024102
COURSE D'ORIENTATION	total	11,87589	5,028134
COURSE DE DEMI-FOND	F	10,98265	5,094626
COURSE DE DEMI-FOND	M	11,71449	5,247625
COURSE DE DEMI-FOND	total	11,4921	5,212488
COURSE EN DUREE	F	11,71778	4,71379
COURSE EN DUREE	M	12,23991	4,921214
COURSE EN DUREE	total	12,05133	4,853807
DANSE	F	12,4175	3,52851
DANSE	M	12,24328	3,414553
DANSE	total	12,38734	3,509665
DISQUE	F	10,91071	3,278865
DISQUE	M	12,47241	4,270056
DISQUE	total	11,96395	4,041382
ESCALADE	F	12,139	4,856138
ESCALADE	M	12,8871	4,870371
ESCALADE	total	12,6184	4,878484
FOOTBALL	F	12,85321	3,685642
FOOTBALL	M	13,17853	4,291911
FOOTBALL	total	13,14548	4,235427
GYMNASTIQUE (SOL ET AGRES)	F	11,43525	4,649656
GYMNASTIQUE (SOL ET AGRES)	M	12,56125	4,710036
GYMNASTIQUE (SOL ET AGRES)	total	11,97438	4,712355
HANDBALL	F	11,48969	4,060348
HANDBALL	M	12,93678	4,189749

HANDBALL	total	12,58756	4,204731
JUDO	F	15,3	4,411349
JUDO	M	16	1
JUDO	total	15,5	3,779645
LANCER DU JAVELOT	F	11,12857	4,221142
LANCER DU JAVELOT	M	12,85975	3,527297
LANCER DU JAVELOT	total	12,4701	3,764922
LUTTE	F	8,125	6,895424
LUTTE	M	9,982143	6,845857
LUTTE	total	9,75	6,879544
MUSCULATION	F	11,60069	4,748197
MUSCULATION	M	12,34958	4,686614
MUSCULATION	total	12,10236	4,720188
NATATION DE VITESSE	F	10,45164	6,0363
NATATION DE VITESSE	M	11,76939	5,716257
NATATION DE VITESSE	total	11,45661	5,820884
RELAIS VITESSE	F	11,191	4,908861
RELAIS VITESSE	M	11,95107	4,686125
RELAIS VITESSE	total	11,62935	4,796396
RUGBY	F	11,35556	5,401257
RUGBY	M	14,05857	3,951244
RUGBY	total	13,58157	4,366613
SAUT DE CHEVAL	F	10,49882	5,231724
SAUT DE CHEVAL	M	11,26241	5,369576
SAUT DE CHEVAL	total	11,07749	5,346536
SAUT EN PENTABOND	F	11,18639	4,8557
SAUT EN PENTABOND	M	11,71826	4,854432
SAUT EN PENTABOND	total	11,47049	4,862267
SAUVETAGE	F	11,44492	5,421936
SAUVETAGE	M	12,76737	5,817676
SAUVETAGE	total	12,50422	5,765329
SAVATE BOXE FRANCAISE	F	10,41975	5,905353
SAVATE BOXE FRANCAISE	M	11,20946	6,166062
SAVATE BOXE FRANCAISE	total	10,79677	6,044111
STEP	F	12,70517	4,502547
STEP	M	12,1638	5,112219
STEP	total	12,62504	4,601902
TENNIS DE TABLE	F	11,46059	4,14193
TENNIS DE TABLE	M	12,53129	4,176926
TENNIS DE TABLE	total	12,2485	4,194357
TRIATHLON ATHLÉTIQUE	F	11,15057	3,995612
TRIATHLON ATHLÉTIQUE	M	12,08726	4,427708
TRIATHLON ATHLÉTIQUE	total	11,66503	4,263934
VOLLEY-BALL	F	11,39376	4,006423
VOLLEY-BALL	M	13,02213	3,883692
VOLLEY-BALL	total	12,29001	4,021767
VTT	F	14	0
VTT	M	11,8	6,267231
VTT	total	11,83929	6,217851

Classement des Moyennes par Apsa selon le total et par genre

Rapport de la commission académique en EPS : session 2014 ; académie de Lille

Epreuve	Sexe	Moyenne	Epreuve	Sexe	Moyenne	Epreuve	Sexe	Moyenne
JUDO	total	15,5	JUDO	F	15,3	JUDO	M	16
RUGBY	total	13,5815686	VTT	F	14	RUGBY	M	14,0585714
FOOTBALL	total	13,14548	FOOTBALL	F	12,853211	FOOTBALL	M	13,178527
CANOE KAYAK	total	12,7538462	STEP	F	12,7051681	ARTS DU CIRQUE	M	13,1454545
ARTS DU CIRQUE	total	12,6853933	ARTS DU CIRQUE	F	12,6205128	BASKET-BALL	M	13,1008857
STEP	total	12,6250398	DANSE	F	12,4175	VOLLEY-BALL	M	13,0221338
ESCALADE	total	12,618398	ACROSPORT	F	12,2250635	HANDBALL	M	12,9367793
HANDBALL	total	12,5875566	ESCALADE	F	12,139002	BADMINTON	M	12,9345815
SAUVETAGE	total	12,5042159	BASKET-BALL	F	11,734808	ESCALADE	M	12,8871005
LANCER JAVELOT	total	12,4700965	COURSE EN DUREE	F	11,7177839	LANCER JAVELOT	M	12,859751
BASKET-BALL	total	12,4301639	MUSCULATION	F	11,6006911	SAUVETAGE	M	12,7673684
DANSE	total	12,3873385	HANDBALL	F	11,4896875	CANOE KAYAK	M	12,7538462
VOLLEY-BALL	total	12,2900088	TENNIS DE TABLE	F	11,4605948	GYMNASTIQUE	M	12,5612546
TENNIS DE TABLE	total	12,2485027	SAUVETAGE	F	11,4449153	TENNIS DE TABLE	M	12,5312875
MUSCULATION	total	12,1023618	GYMNASTIQUE	F	11,4352542	DISQUE	M	12,4724138
ACROSPORT	total	12,1017943	VOLLEY-BALL	F	11,3937622	D'ORIENTATION	M	12,4185455
BADMINTON	total	12,0826758	RUGBY	F	11,3555556	MUSCULATION	M	12,3495793
COURSE DUREE	total	12,051334	c D'ORIENTATION	F	11,2783784	DANSE	M	12,2432836
GYMNASTIQUE	total	11,9743816	RELAIS VITESSE	F	11,1910013	COURSE DUREE	M	12,2399072
DISQUE	total	11,9639535	PENTABOND	F	11,1863874	STEP	M	12,1637993
'ORIENTATION	total	11,8758933	BADMINTON	F	11,1629013	TRIATHLON ATHL	M	12,0872642
VTT	total	11,8392857	TRIATHLON ATHL	F	11,1505747	RELAIS VITESSE	M	11,9510698
TRIATHLON ATHL	total	11,6650259	JAVELOT	F	11,1285714	ACROSPORT	M	11,9143409
RELAIS VITESSE	total	11,6293455	DEMI-FOND	F	10,9826484	VTT	M	11,8
DEMI-FOND	total	11,4921049	DISQUE	F	10,9107143	NATATIONVITESSE	M	11,7693878
PENTABOND	total	11,4704878	SAUT DE CHEVAL	F	10,4988235	PENTABOND	M	11,7182648
NATATIONVITESSE	total	11,4566148	NATATION VITESSE	F	10,4516393	DEMI-FOND	M	11,7144907
SAUT DE CHEVAL	total	11,0774929	SAVATEBOXE FRAN	F	10,4197531	SAUT DE CHEVAL	M	11,262406
SAVATEBOXE FRA	total	10,7967742	LUTTE	F	8,125	SAVATEBOXE FRA	M	11,2094595
LUTTE	total	9,75				LUTTE	M	9,98214286

Effectif par Apsa en fonction du total des genres et par genre								
Epreuve	Sexe	Effectif	Epreuve	Sexe	Effectif	Epreuve	Sexe	Effectif
MUSCULATION	total	7492	BADMINTON	F	3381	COURSE DE DEMI-FOND	M	5044
COURSE DE DEMI-FOND	total	7271	ACROSPORT	F	2815	MUSCULATION	M	5011
BADMINTON	total	7017	MUSCULATION	F	2481	BADMINTON	M	3636
ACROSPORT	total	4656	COURSE DE DEMI-FOND	F	2227	ACROSPORT	M	1841
ESCALADE	total	2764	STEP	F	1628	ESCALADE	M	1771
BASKET-BALL	total	2448	BASKET-BALL	F	1206	TENNIS DE TABLE	M	1504
COURSE D'ORIENTATION	total	2114	COURSE D'ORIENTATION	F	1010	COURSE EN DUREE	M	1300
TENNIS DE TABLE	total	2043	ESCALADE	F	993	BASKET-BALL	M	1242
COURSE EN DUREE	total	2042	RELAIS VITESSE	F	802	COURSE D'ORIENTATION	M	1104
STEP	total	1909	COURSE EN DUREE	F	742	RELAIS VITESSE	M	1088
RELAIS VITESSE	total	1890	TENNIS DE TABLE	F	539	HANDBALL	M	1010

HANDBALL	total	1331	VOLLEY-BALL	F	517	FOOTBALL	M	968
VOLLEY-BALL	total	1149	DANSE	F	321	VOLLEY-BALL	M	632
FOOTBALL	total	1077	HANDBALL	F	321	SAUVETAGE	M	483
SAUVETAGE	total	605	GYMNASTIQUE (SOL ET AGRES)	F	299	NATATION DE VITESSE	M	395
GYMNASTIQUE (SOL ET AGRES)	total	573	SAUT EN PENTABOND	F	194	STEP	M	281
NATATION DE VITESSE	total	533	TRIATHLON ATHLÉTIQUE	F	175	GYMNASTIQUE (SOL ET AGRES)	M	274
SAUT EN PENTABOND	total	413	NATATION DE VITESSE	F	138	SAUT DE CHEVAL	M	274
TRIATHLON ATHLÉTIQUE	total	389	SAUVETAGE	F	122	LANCER DU JAVELOT	M	241
DANSE	total	388	FOOTBALL	F	109	SAUT EN PENTABOND	M	219
SAUT DE CHEVAL	total	365	SAUT DE CHEVAL	F	91	TRIATHLON ATHLÉTIQUE	M	214
LANCER DU JAVELOT	total	312	SAVATE BOXE FRANCAISE	F	84	RUGBY	M	212
RUGBY	total	258	ARTS DU CIRQUE	F	78	SAVATE BOXE FRANCAISE	M	75
SAVATE BOXE FRANCAISE	total	159	LANCER DU JAVELOT	F	71	CANOE KAYAK	M	68
ARTS DU CIRQUE	total	89	RUGBY	F	46	DANSE	M	67
DISQUE	total	86	DISQUE	F	28	DISQUE	M	58
CANOE KAYAK	total	68	JUDO	F	5	VTT	M	55
VTT	total	56	LUTTE	F	4	LUTTE	M	28
LUTTE	total	32	VTT	F	1	ARTS DU CIRQUE	M	11
JUDO	total	7				JUDO	M	2

Effectifs par épreuve adaptée		
Epreuve	Effectif	Pourcentage
ADAPTATION DÉFICIENCE VISUELLE	3	27,27273
GESTION EFFORT 3 X 800M	1	9,090909
SAUVETAGE OBSTACLES 200M	1	9,090909
TENNIS DE TABLE (CA)	3	27,27273
TIR À ARC	3	27,27273
total	11	100

Moyennes par épreuve adaptée		
Epreuve	Moyenne	Ecart-type
ADAPTATION DÉFICIENCE VISUELLE	13,33333	2,624669
GESTION EFFORT 3 X 800M	11	0
SAUVETAGE OBSTACLES 200M	11	0
TENNIS DE TABLE (CA)	15,33333	4,109609
·TIR À ARC	·15	·1,632993
·total	·13,90909	·3,117532

Enseignement commun BEP CAP: examen ponctuel terminal

Examen : CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSI (500)
Code sexe : MASCULIN (M)

	!nb Cdts	!present	!moyenne de l'epreuve!
!TOTAL!	1081!	-!	12.53!

Examen : CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSI (500)
Code sexe : TOUT

	!nb Cdts	!present	!moyenne de l'epreuve!
!TOTAL!	1780!	-!	12.01!

Examen : CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSI (500)
 Activite sportive : GYMNASTIQUE AU SOL (5054)

	!nb Cdts	!present	!dispense	!absent	!moyenne de l'epreuve!
EG3					
F FEMININ	134	99	21	14	10.67
M MASCULIN	52	38	4	10	11.75
EG4					
F FEMININ	1	-	-	1	
!TOTAL	187	137	25	25	10.97

Examen : CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSI (500)
 Activite sportive : BADMINTON (5056)

	!nb Cdts	!present	!dispense	!absent	!moyenne de l'epreuve!
EG3					
F FEMININ	570	439	70	61	11.08
M MASCULIN	667	544	29	94	12.49
EG4					
F FEMININ	7	3	-	4	9.83
M MASCULIN	4	2	2	-	15.75
!TOTAL	1248	988	101	159	11.86

Examen : CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSI (500)
 Activite sportive : TENNIS DE TABLE (5700)

	!nb Cdts	!present	!dispense	!absent	!moyenne de l'epreuve!
EG3					
F FEMININ	120	88	18	14	11.32
M MASCULIN	407	348	18	41	12.60
EG4					
F FEMININ	2	2	-	-	15.00
M MASCULIN	3	2	1	-	11.25
!TOTAL	532	440	37	55	12.35

Examen : CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSI (500)
 Activite sportive : SAUVETAGE (5701)

	!nb Cdts	!present	!dispense	!absent	!moyenne de l'epreuve!
EG3					
F FEMININ	26	22	3	1	11.20
M MASCULIN	71	54	3	14	12.91
!TOTAL	97	76	6	15	12.41

Examen : CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSI (500)
 Activite sportive : DEMI-FOND - 3 X 500 METRES (7570)

	!nb Cdts	!present	!dispense	!absent	!moyenne de l'epreuve!
EG3					
F FEMININ	530	406	64	60	11.22
M MASCULIN	951	800	40	111	12.54
EG4					
F FEMININ	8	5	-	3	11.90
M MASCULIN	7	4	3	-	13.50
!TOTAL	1496	1215	107	174	12.10

Examen : CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSI (500)
 Activite sportive : TOUT

	!nb Cdts	!present	!dispense	!absent	!moyenne de l'epreuve!
!TOTAL	3560	2856	276	428	12.01

Examen : BREVET D'ETUDES PROFESSIONNEL. (510)

	! presents!	! moyenne de l'epreuve!
! F FEMININ		
! EG3	247	10.57
! M MASCULIN		
! EG3	338	12.72
! TOTAL	585	11.81

Examen : BREVET D'ETUDES PROFESSIONNEL. (510)

	! nb Cdts!	! total!
! F FEMININ		
! EG3	10.57	384
! M MASCULIN		
! EG3	12.72	470
! TOTAL	11.81	854

Examen : BREVET D'ETUDES PROFESSIONNEL. (510)
 Activite sportive : GYMNASTIQUE AU SOL (5054)

	! nb Cdts!	! total!
! F FEMININ		
! EG3	10.22	133
! M MASCULIN		
! EG3	11.45	63
! TOTAL	10.63	196

Examen : BREVET D'ETUDES PROFESSIONNEL. (510)
 Activite sportive : BADMINTON (5056)

	! nb Cdts!	! total!
! F FEMININ		
! EG3	10.64	323
! M MASCULIN		
! EG3	12.97	337
! TOTAL	11.89	660

Examen : BREVET D'ETUDES PROFESSIONNEL. (510)
 Activite sportive : TENNIS DE TABLE (5700)

	!nb Cdts!	!total!
F FEMININ		
EG3	10.10	40
M MASCULIN		
EG3	12.07	125
TOTAL	11.55	165

Examen : BREVET D'ETUDES PROFESSIONNEL. (510)
 Activite sportive : SAUVETAGE (5701)

	!nb Cdts!	!total!
F FEMININ		
EG3	12.29	20
M MASCULIN		
EG3	14.14	34
TOTAL	13.52	54

Examen : BREVET D'ETUDES PROFESSIONNEL. (510)
 Activite sportive : DEMI-FOND - 3 X 500 METRES (7570)

	!nb Cdts!	!total!
F FEMININ		
EG3	10.62	210
M MASCULIN		
EG3	12.81	365
TOTAL	12.05	575

Conclusion voie professionnelle :

Les échanges au sein de la CAHPN « voie professionnelle » et l'analyse des bilans de chacune des sous-commissions font apparaître des points de :

• **Satisfaction**

Comme les années précédentes, la commission est très satisfaite de la qualité de la collaboration avec les services de la DEC tout au long de l'année. Les services de la DEC mettent tous les efforts possibles en œuvre pour garantir aux candidats de bonnes conditions de passation des épreuves, pour permettre la présence du maximum des candidats y compris de ceux qui relèvent de conditions d'information et de scolarisation précaires.

La qualité des dossiers rendus par la grande majorité des établissements se stabilise en bien. Ceci facilite incontestablement le travail des responsables de sous-commission.

La procédure dématérialisée des protocoles a posé quelques soucis de mise en œuvre qui devraient être levés pour la session 2015

• **Amélioration**

Au cours de l'année, les responsables de sous-commission sont contactés à de nombreuses reprises pour répondre à de multiples questions émanant de collègues. La commission invite les équipes à se reporter aux recommandations et au vade-mecum dont les informations suffisent la plupart du temps à résoudre les problèmes posés.

Un suivi particulier des UFA est à envisager tant les problèmes se concentrent sur ces établissements.

La commission a élaboré une fiche qui doit permettre l'émargement des candidats et aussi constituer un support pour la fiche qualitative. Ce document qui sera envoyé à la rentrée 2014 doit permettre à la commission de statuer sur les cas particuliers en connaissance de cause.

La gestion des certificats médicaux s'est nettement améliorée. La commission invite les équipes à maintenir voire accentuer encore la vigilance.

• Insatisfaction

Des équipes EPS de certains établissements (souvent les mêmes d'une année sur l'autre) envoient leur dossier après la date limite ce qui ne facilite pas la tâche des présidents des sous-commissions.

Les taux d'absentéisme en BEP et Cap pour les épreuves ponctuelles restent importants.

Le contrôle ponctuel continue de révéler des difficultés. Certains apprentis disent n'avoir pas eu le choix des APSA. La qualité de la préparation pose encore de réels problèmes ce qui a nécessité l'arrêt de la pratique pour certains candidats eu égard au risque qu'ils encouraient.

De rares collègues ne respectent pas le texte certificatif et notamment le fait que les élèves ont l'obligation de conserver au moins une note de leur année de seconde pour les CAP/BEP (deux au plus), et la possibilité d'en conserver une de leur année de première pour les Bac Pro. Le principe d'équité impose que chaque candidat soit soumis à la même procédure certificative quel que soit le lieu de passation.